

LEÇON 39

1	PRIÈRE
---	---------------

Animateur de groupe. Priez et recommandez au Seigneur votre groupe ainsi que ce cours sur l'édification de l'Église de Christ.

2	MISE EN COMMUN (20 minutes) [CULTE PERSONNEL] 1 PIERRE 3 – 5
---	--

À tour de rôle, dites (ou puisez dans vos notes) brièvement ce que vous avez retenu de la méditation des passages bibliques indiqués (1 Pierre 3 à 5) lors d'un des moments personnels passés avec Dieu.

Écoutez la personne qui parle, prenez-la au sérieux et acceptez-la. Ne contestez pas ce qu'elle dit. Prenez des notes.

3	MÉMORISATION (5 minutes) [PARENTS CHRÉTIENS] ENSEIGNER LA PAROLE DE DIEU: DEUTÉRONOME 6.6-7
---	---

Réviser deux par deux. Enseigner la Parole de Dieu: Deutéronome 6.6-7.

4	ENSEIGNEMENT (85 minutes) [MINISTÈRE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE] EXERCER LA DISCIPLINE
---	---

Introduction. Cette leçon traite des principes et de la pratique de l'exercice de la discipline. *Discipliner*, c'est exercer un certain contrôle sur la vie des membres de l'assemblée. Ce contrôle se limite au domaine des mauvaises actions et ne doit pas être étendu à toute la vie des chrétiens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté locale. Le but de la discipline exercée n'est pas de châtier celui qui a mal agi, mais de ramener celui-ci à revenir à Jésus-Christ et sur le chemin étroit de la fidélité à Jésus-Christ. Nous examinerons les raisons qui motivent l'exercice de la discipline, la manière de l'exercer et les lignes directrices dans cet exercice.

A. LES RAISONS D'EXERCER LA DISCIPLINE

1. L'ordre d'exercer la discipline.

Introduction. Les chrétiens sont des *pécheurs sauvés*. Ils ont été *justifiés*, c'est-à-dire que leurs péchés ont été pardonnés et ne leur seront plus reprochés au jour du Jugement Dernier, parce qu'ils croient en Jésus-Christ (Jean 5.24). Bien qu'ils soient constamment *sanctifiés* par l'œuvre du Saint-Esprit en eux et par le travail des autres chrétiens autour d'eux, les chrétiens continuent de pécher (1 Jean 1.8,10; 2.1). Le plus souvent, ils confessent leur péché et reçoivent de nouveau le pardon et la purification (1 Jean 1.9). Mais lorsqu'ils ne se repentent pas de leur péché, la discipline s'impose.

Lire Matthieu 18.15; 1 Corinthiens 5.9-13.

Découvrir et discuter. Dans quels cas les chrétiens doivent-ils exercer la discipline?

Notes. Il y a des moments où les chrétiens ne se sont pas encore repentis de leur péché ou ne veulent pas s'en repentir. Ils essaient parfois de se justifier et parfois même ils font retomber la faute de leur péché sur d'autres. Dans Matthieu 18.15, Jésus déclare: «Si ton frère a péché, va et reprends-le.» Les chrétiens doivent donc exercer la discipline lorsqu'ils voient ou apprennent qu'un autre chrétien a commis un péché. Dans 1 Corinthiens 5.12-13, l'apôtre Paul écrit: «Qu'ai-je, en effet, à juger ceux du dehors? N'est-ce pas ceux du dedans que vous avez à juger? Pour ceux du dehors, Dieu les juge. Ôtez le méchant du milieu de vous.» C'est pourquoi, les chrétiens doivent exercer la discipline lorsqu'ils voient ou apprennent qu'un frère ou une sœur continue de pratiquer certains péchés graves comme l'immoralité sexuelle, l'avarice, la recherche de la célébrité, l'idolâtrie, le mensonge, la calomnie, l'ivrognerie, la malhonnêteté dans les affaires et autres choses semblables.

2. La valeur de l'exercice de la discipline.

Lire Proverbes 3.11-12; 6.23; 10.17; 15.5; Ecclésiaste 8.11; Hébreux 12.10-11.

Découvrir et discuter. Quelle est la grande valeur de l'exercice de la discipline?

(1) **La discipline évite la propagation du péché.**

«Parce qu'une sentence contre les mauvaises actions ne s'exécute pas promptement, le cœur des fils de l'homme se remplit en eux du désir de faire le mal» (Ecclésiaste 8.11). Proverbes 10.17 ajoute: «Celui qui oublie la réprimande s'égaré.» Voilà pourquoi l'exercice de la discipline s'impose dans la famille, dans l'assemblée et dans la société pour éviter que le mal ne se propage et pour combattre le crime.

(2) La discipline favorise la croissance spirituelle.

D'après Proverbes 15.5, la discipline développe la sagesse. Et l'auteur d'Hébreux 12.10-11 enseigne: «Nos pères nous châtaient pour peu de jours, comme ils le trouvaient bon; mais Dieu nous châtie pour notre bien, afin que nous participions à sa sainteté. Il est vrai que tout châtement semble d'abord un sujet de tristesse, et non de joie; mais il produit plus tard pour ceux qui ont été ainsi exercés un fruit paisible de justice.» C'est pourquoi l'exercice de la discipline est indispensable au développement spirituel. Les chrétiens qui ont été corrigés font preuve d'une plus grande sagesse dans l'élaboration de leurs plans, d'une plus grande sainteté dans leur caractère et leurs actions sont plus fructueuses.

(3) La discipline permet de goûter à la vie et à l'amour.

D'après Proverbes 6.23, «les avertissements de la correction sont le chemin de la *vie*.» Et Proverbes 3.11-12 enseigne que le chrétien ne doit pas mépriser la correction du Seigneur, parce qu'il châtie ceux qu'il *aime*. La correction est donc un moyen par lequel Dieu exprime son amour pour vous, car il désire ce qu'il y a de meilleur pour vous.

B. L'EXERCICE DE LA DISCIPLINE

1. Les différents types de discipline.

Introduction. La Bible mentionne sept types de corrections différents: *la discipline divine, la discipline gouvernementale, la discipline parentale, et la discipline apostolique* que nous étudierons sommairement. Puis il y a *l'autodiscipline, la correction mutuelle et la discipline ecclésiastique*, que nous allons examiner de façon plus détaillée ensuite.

Lire Proverbes 13.24; Romains 1.18; Romains 13.1-5; Galates 1.6-9.

Découvrir et discuter. Quelles sont les différentes raisons pour lesquelles Dieu et les personnes revêtues d'autorité exercent la discipline?

(1) La discipline divine.

Dieu a châtié Israël lorsqu'il se détournait de lui et il a également châtié d'autres nations pour leur idolâtrie et leur immoralité (Romains 1.18). Jésus-Christ a châtié les sept églises historiques du premier siècle, et il continue de corriger toutes les assemblées aujourd'hui. Il déclare par exemple: « Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour.» «Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles et qu'ils se livrent à la débauche.» «Je connais tes œuvres. Je sais que tu n'es ni froid ni bouillant...Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime.» (Apocalypse 2.2-4,14-16,20-24; 3.2-3,15-19.) Ce que Jésus a dit aux sept églises historiques, il le dit également à toutes les églises du monde (Apocalypse 2.7). Aucun chrétien et aucune assemblée chrétienne n'échappent à la correction de Christ.

(2) La discipline gouvernementale.

Dieu a donné aux gouvernements de ce monde l'autorité et la responsabilité de punir les malfaiteurs. Les autorités gouvernementales sont au service de Dieu et devraient inspirer l'effroi à ceux qui pratiquent le mal. Elles détiennent le pouvoir de manier l'épée, c'est-à-dire de prononcer la peine capitale (Romains 13.1-5), mais uniquement pour les raisons indiquées dans la Bible (Genèse 9.5-6; Exode 21.12-17; Matthieu 26.52). Tous les gouvernements n'ont cependant qu'une autorité limitée. Ils n'ont pas le droit d'interdire l'œuvre de Dieu par Jésus-Christ dans leur pays (Actes 4.19-20; 5.29).

(3) La discipline parentale.

Dieu a donné aux parents l'autorité et la responsabilité de corriger leurs enfants mineurs quand c'est nécessaire. Un parent qui aime son fils veillera à le corriger (Proverbes 13.24). La Bible énonce un principe: «Châtie ton fils, et il te donnera du repos, et il procurera des délices à ton âme» (Proverbes 29.17).

(4) La discipline apostolique.

Jésus-Christ a conféré à ses apôtres l'autorité spéciale *d'inclure et d'exclure* des gens de l'Église (Matthieu 16.18-19; 18.18; Actes 8.14-17; Galates 1.6-9). La discipline apostolique n'existe plus, parce qu'il n'y a plus d'apôtres de Jésus-Christ (cf. Actes 1.21-22)! Il existe des «apôtres» dans le sens de représentants ou de missionnaires envoyés par les églises (Actes 14.1-4,26-28; 2 Corinthiens 8.23; Philippiens 2.25; 1 Thessaloniciens 2.6-7), mais ils ne détiennent pas la même autorité que les douze apôtres de Jésus-Christ.

2. Autodiscipline.

Lire Matthieu 18.7-9; Luc 6.42-43; Romains 6.17-18; 2 Jean 9-10.

Découvrir et discuter. Comment tous les chrétiens devraient-ils exercer l'autodiscipline?

Notes. Tout être humain est personnellement responsable d'exercer l'autodiscipline. En s'appuyant sur la grâce de Dieu, tout chrétien devrait *contraindre sa volonté* à se passer régulièrement au crible de l'autodiscipline.

(1) Tout être humain est tenu de se débarrasser du péché personnel ou des mauvaises habitudes en lui.

Dans Luc 6.42-43, Jésus donne une leçon: «Ou comment peux-tu dire à ton frère: Frère, laisse-moi ôter la paille qui est dans ton œil, toi qui ne vois pas la poutre qui est dans le tien? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille qui est dans l'œil de ton frère. Ce n'est pas un bon arbre qui porte du mauvais fruit, ni un mauvais arbre qui porte du bon fruit.» Si les non-chrétiens n'obtiennent pas le pardon de leurs péchés, les chrétiens, e, revanche, peuvent les confesser et obtenir un plein pardon (1 Jean 1.9). Alors que les non-chrétiens restent esclaves du péché (Jean 8.34), les chrétiens, eux, ont l'Esprit de Christ qui vit en eux et leur donne la force de résister au péché (Jean 8.36).

(2) Tout être humain est tenu de s'éloigner de ceux qui provoquent des divisions et des faux docteurs.

Romains 16.17-18 et 2 Jean 9-10 exhortent les chrétiens à se tenir éloignés des personnes qui causent des divisions et enseignent de fausses doctrines. Si les non-chrétiens ne peuvent résister aux mensonges du diable (Jean 8.44; 1 Jean 5.19), les chrétiens, eux, peuvent lui résister (Jacques 4.7; 1 Pierre 5.8) et le diable ne peut pas leur faire de mal (1 Jean 5.18).

(3) Tout être humain est tenu de ne pas entraîner autrui à pécher.

Dans Matthieu 18.7-9, Jésus déclare: «Malheur au monde à cause des scandales (autrement dit des choses qui incitent les gens à pécher)!» Cf. Matthieu 13.41. «Car il est nécessaires qu'il arrive des scandales, mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive!» Pensons à tous ceux qui exploitent des casinos, des boîtes de nuit, qui exploitent la prostitution, qui fabriquent et vendent toutes sortes de drogues, y compris les cigarettes, les organisations terroristes, les meurtriers, la propagande mensongère, etc. Ce sont tous des gens qui font le mal et encouragent le péché.

3. La discipline mutuelle.

Lire Matthieu 5.23-24; Matthieu 18.15; Galates 6.1.

Découvrir et discuter. Comment les chrétiens peuvent-ils se corriger mutuellement?

Notes. Tout chrétien est tenu d'exercer la discipline mutuelle. Il doit le faire, que l'autre chrétien ait péché contre Dieu, contre autrui ou contre vous.

(1) Tout chrétien est tenu de chercher immédiatement à résoudre le problème, dès qu'il apprend qu'un autre chrétien a quelque chose contre lui.

Dans Matthieu 5.23-24, Jésus dit ceci: si tu te souviens qu'un frère a quelque chose contre toi, tu dois prendre l'initiative de te réconcilier avec lui. La discipline mutuelle doit d'abord se pratiquer en privé, en tête à tête, et de façon gentille.

(2) Tout chrétien est tenu de corriger les chrétiens qui pèchent contre lui.

Dans le cas de deux chrétiens qui ont un différend entre eux, ou lorsqu'un chrétien a le sentiment qu'un autre lui en veut, ils doivent d'abord tenter de résoudre leur problème entre eux, avant de faire appel aux anciens ou à l'assemblée tout entière. Dans Matthieu 18.15, Jésus enseigne: «Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère.»

(3) Tout chrétien est tenu de corriger d'autres chrétiens qui tombent dans quelque péché que ce soit.

D'après Galates 6.1, «Frères, si un homme vient à être surpris en faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté.»

4. La discipline ecclésiastique dans le cas d'un péché de nature plus privée.

Lire Matthieu 18.15-17.

Découvrir et discuter. Comment l'assemblée doit-elle exercer la discipline du péché de nature plus privée?

Notes.

(1) La discipline ecclésiastique.

Elle commence généralement là où la discipline personnelle et mutuelle échouent. Dans Matthieu 18.15-17, Jésus déclare: «Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.»

(2) La démarche prescrite pour la discipline ecclésiastique du péché de nature privée.

* La première mesure consiste à mettre en évidence en privé la faute de l'offenseur.

* La deuxième mesure intervient s'il refuse d'écouter. Prendre un ou deux membres comme témoins et lui montrer sa faute.

* La troisième mesure intervient s'il refuse d'écouter. Faites connaître sa faute à l'assemblée. Il est cependant préférable de ne pas informer tous les membres, et de n'informer que les anciens, car ils représentent l'assemblée. C'est à eux qu'il appartient alors de corriger le frère ou la sœur coupables.

* La quatrième mesure intervient s'il persiste dans son refus de se plier à la discipline des anciens. Ceux-ci informent alors toute l'assemblée qui prononce l'exclusion du fautif. Cette mesure est souvent appelée «*excommunication*», parce que le pécheur impénitent perd sa qualité de membre et se voit interdit de participer aux sacrements et d'exercer le moindre ministère dans l'assemblée. Les membres de l'assemblée lui signifient son exclusion et doivent *le traiter comme un non chrétien*. Cela ne signifie pas qu'ils doivent le considérer comme un ennemi et l'éviter, mais le traiter comme toute autre

personne non chrétienne. Ils doivent prier pour lui, garder le contact avec lui et tout faire pour le ramener à la foi et à la soumission à Jésus.

5. La discipline ecclésiastique dans le cas d'un péché de nature publique.

Lire Romains 12.17-21; 1 Corinthiens 5.1-5,9-13; 2 Thessaloniens 3.6-15; 2 Timothée 2.25-26; Tite 3.9-11; Jacques 2.12-13; 3 Jean 9-10.

Découvrir et discuter. Comment l'assemblée doit-elle exercer la discipline dans le cas d'un péché de nature plus publique?

Notes.

(1) La discipline ecclésiastique.

Certains péchés prennent une telle ampleur que seule une mesure disciplinaire publique s'impose. D'après la Bible, voici les péchés qu'il faut condamner publiquement: quand un frère ou une sœur *commet une immoralité sexuelle, est cupide, idolâtre, calomniateur, ivrogne ou escroc* (1 Corinthiens, chapitre 5); lorsqu'il ne vit pas conformément à la doctrine biblique mais s'adonne à la paresse, est *fauteur de trouble (se mêle des affaires des autres, est indiscret dans l'assemblée* (2 Thessaloniens chapitre 3); ou *cause des divisions dans l'assemblée* (Tite, chapitre 3).

Mais cette correction doit toujours se faire dans l'amour chrétien (1 Corinthiens 13.1-8) et avec compassion. Jacques 2.12-13 déclare: «Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté, car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. La miséricorde triomphe du jugement.» Quiconque vit selon la loi morale de Dieu résumée dans le commandement nouveau de «nous aimer les uns les autres» comme Christ nous a aimés (1 Jean 3.11), mènera une vie de vraie liberté. Dans le plan du salut, la justice exige que le pécheur soit condamné, et la grâce veut que le pécheur soit sauvé. Dans le plan du salut, la grâce l'emporte. De même, en matière de discipline ecclésiastique, la justice veut que le pécheur soit condamné, mais la grâce plaide pour que le pécheur soit amené à se repentir. La miséricorde triomphe du jugement dans la discipline ecclésiastique.

(2) La démarche prescrite pour la discipline ecclésiastique dans le cas d'un péché de nature plus publique.

- * **La première mesure** veut que l'un des responsables de l'église (comme Tite) avertisse le pécheur au moins deux fois (Tite 3.10-11). Lors du deuxième avertissement, ceux contre lesquels il a péché pourraient être présents.
- * **La deuxième mesure** intervient si le coupable n'a pas tenu compte des avertissements des frères. Attirez l'attention de toute l'assemblée sur la conduite du pécheur (2 Thessaloniens 3.14-15; 3 Jean 9-10). Toute l'assemblée doit être au courant du péché et de ses dangers. Mais les chrétiens ne doivent pas traiter le pécheur comme un ennemi.
- * **La troisième mesure** consiste à refuser de s'associer de façon intime avec le coupable. Si le pécheur n'est pas sensible à la honte publique et refuse toujours de se repentir, toute l'assemblée doit se garder de cette personne et ne plus entretenir de relations intimes avec elle (2 Thessaloniens 3.6,14). Les membres de l'assemblée doivent l'éviter, pour lui faire éprouver la honte.

Cette mesure disciplinaire pourrait paraître trop sévère ou trop injuste, mais la Bible a de bonnes raisons de l'imposer. Cette mesure ne s'applique pas pour de petits péchés et absolument pas à un frère ou une sœur qui se repent de son péché, même si son péché était grave. Elle concerne des chrétiens qui refusent de se repentir après un avertissement répété. De tels pécheurs impénitents ne ruinent pas seulement leur vie par leur péché, mais ils contaminent d'autres chrétiens et les entraînent à pécher. Les péchés qui nécessitent une telle sanction disciplinaire sont l'immoralité sexuelle sous toutes ses formes (pornographie, adultère, prostitution, homosexualité); l'idolâtrie sous toutes ses formes (la cupidité, toutes les formes d'occultisme); l'amertume (mensonges, calomnies, encourager la haine contre les autres, Hébreux 12.15); le blasphème contre Dieu et la foi chrétienne (1 Timothée 1.19-20); l'abus d'alcool et la consommation de drogues; la corruption et le crime. Pour se protéger, éviter d'être entraînés dans ces péchés et se souiller par l'amertume du fautif, les autres chrétiens doivent le fuir et l'éviter.

Le pécheur impénitent peut se sentir rejeté et se détourner complètement de Dieu et de tous les chrétiens, et, pas conséquent, être perdu. Mais si l'assemblée permet au pécheur impénitent de continuer à pratiquer son vice en son sein, *beaucoup d'autres gens seront perdus!* Le mieux serait qu'un ancien ou un chrétien qualifié garde le contact avec le pécheur impénitent, s'efforce gentiment de l'instruire et de le convaincre de se repentir (2 Timothée 2.25-26).

Il se peut aussi que le pécheur impénitent ait finalement très honte de sa conduite et se repente. Un chrétien ou un ancien qui aura gardé le contact avec ce pécheur l'empêchera de s'éloigner définitivement de la foi chrétienne (1 Timothée 4.16).

* **La quatrième mesure** consiste à couper les ponts avec le pécheur récalcitrant, et de n'avoir plus aucun contact avec lui. Si l'évitement public et la honte ne le touchent pas et s'il persiste dans son refus de se repentir, toute l'assemblée doit l'exclure de ses rangs. Il perd sa qualité de membre (1 Corinthiens 5.2) et sera traité comme un non chrétien (Matthieu 18.17). Sans le soutien de la communion fraternelle des membres de l'assemblée, il est exposé à Satan et à la destruction de sa nature pécheresse (1 Corinthiens 5.4-5).

Être exclus de l'assemblée est une affaire sérieuse. Dans le cas d'une assemblée faible, comme Corinthe, les chrétiens devaient couper définitivement tous les ponts avec le pécheur impénitent (1 Corinthiens 5.9,11; Tite 3.10).

Mais les chrétiens ne doivent jamais se venger (Romains 12.17-21). Et si le pécheur désire à nouveau assister aux réunions de l'église, les chrétiens doivent le lui permettre et lui donner l'occasion de se repentir de son péché. La miséricorde doit toujours triompher du jugement (Jacques 2.13)!

6. La discipline ecclésiastique dans le cas d'un ancien ou d'un autre leader qui pèche.

Lire Tite 1.6; 1 Timothée 3.2; 5.1-2,17-20; Galates 2.11-16.

Découvrir et discuter. Comment l'assemblée doit-elle exercer la discipline à l'égard d'un ancien ou de tout autre responsable qui pèche?

Notes.

(1) L'ancien doit être repris publiquement s'il y a au moins deux témoins.

Dans 1 Timothée 5.19-20, il est écrit: «Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou de trois témoins. Ceux qui pèchent, *reprends-les (grec: elenchò) devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte.*» Les anciens et autres responsables chrétiens ne peuvent se soustraire à la discipline chrétienne. Tous les chrétiens ordinaires doivent écouter les enseignements et observer attentivement le comportement de leurs leaders. Si ces derniers enseignent de fausses doctrines ou ne mènent pas une vie conforme aux enseignements chrétiens, ils doivent être sanctionnés. S'ils pèchent, ils doivent être repris publiquement au sein du collège d'anciens.

Si l'ancien pris en défaut refuse de se repentir ou continue de justifier son attitude, alors qu'il a été déclaré coupable, il devra d'abord être démis de ses fonctions, et toute l'assemblée devra être informée de sa conduite. S'il continue d'endurcir son cœur, l'assemblée s'interdira toute communion intime avec lui. S'il persiste dans son refus de repentance, il devra être exclus.

(2) L'ancien doit être corrigé quels que soient son âge et sa position dans l'assemblée.

1 Timothée 5.1-2,19-20 enseigne que l'offenseur doit être repris *quels que soient son âge et sa position* d'ancien dans l'assemblée. Dans Galates 2.11-16, Paul n'hésite pas à reprendre publiquement un autre apôtre pour sa conduite hypocrite.

Bien que certaines cultures interdisent de reprendre ou de corriger une personne âgée ou un leader dans la communauté, la culture chrétienne ou la culture du royaume ordonne que les leaders comme les personnes âgées soient reprises et corrigées. Dans un cas comme celui-ci, la culture nationale doit être changée et celle du royaume introduite et pratiquée dans la communauté chrétienne.

(3) Un ancien qui est pris dans l'immoralité sexuelle doit être suspendu immédiatement.

Un ancien ou un responsable spirituel coupable d'immoralité sexuelle doit être immédiatement démis de ses fonctions et mis sous discipline, car «l'ancien doit être irréprochable». L'une des conditions que doit remplir l'ancien est d'être «le mari d'une seule femme». Cela veut dire qu'il ne doit pas flirter, ne pas s'adonner à la pornographie, à l'immoralité sexuelle, à l'adultère, ni connaître un divorce. Il doit aimer sa femme d'une manière sainte et honorable (1 Thessaloniens 4.4).

C. LA PROCÉDURE DE RÉINTÉGRATION D'UN PÉCHEUR REPENTANT

1. Le pécheur doit se repentir.

Découvrir et discuter. Quel est le sens du mot *repentance*? De quelle manière le pécheur contrit manifeste-t-il sa repentance, alors qu'auparavant il ne voulait pas se repentir?

Notes. Se repentir, c'est changer d'état d'esprit. Avant qu'il ne se repente, le pécheur se justifie souvent et estime qu'il avait raison d'agir comme il l'a fait. Lorsqu'il se repent, il change sa façon de voir les choses, reconnaît que Dieu a raison, et lui tort. Celui qui se repent éprouve du remords, regrette ce qu'il a fait et prend la décision de ne plus continuer à faire le mal. Il se détourne de ses mauvaises voies et se tourne vers Dieu et ses voies justes. Se repentir, c'est changer sa pensée, son attitude et son comportement.

Lire Psaume 32.1-5. Aussi longtemps que le pécheur refuse de reconnaître son péché et de le confesser, Dieu ne le lui pardonne pas, et le pécheur continuera d'en subir toutes les conséquences fâcheuses dans sa vie (voir Romains 1.18-32; 1 Corinthiens 11.30). Le péché doit être reconnu et confessé.

Lire Proverbes 28.13; Ésaïe 57.20-21. Tant que la personne cache son péché, elle ne prospérera pas. Dieu dit qu'elle ne connaîtra pas la paix dans sa vie, mais plutôt le tourment.

Lire Ézéchiel 18.21-32; Matthieu 3.6-10; Actes 3.19; 26.20. La vraie repentance ne se limite pas à un aveu et une confession de son péché. Elle s'accompagne aussi du rejet du péché commis et d'un engagement renouvelé et continu à observer les décrets de Dieu. Elle s'accompagne également de fruit digne de la repentance. Le pécheur repentant doit prouver sa repentance par son changement de comportement.

Lire Luc 13.1-5. Le refus de se repentir aboutit à la destruction.

2. Le pécheur doit manifester une tristesse selon Dieu.

Lire 2 Corinthiens 7.8-13.

Découvrir et discuter. Quelle est la différence entre la tristesse selon Dieu et la tristesse du monde?

Notes. Dans sa première lettre à l'assemblée de Corinthe (1 Corinthiens 5), Paul a réprimandé l'assemblée pour n'avoir pris aucune mesure disciplinaire à l'encontre d'un frère qui vivait dans une immoralité sexuelle notoire. Les chrétiens de Corinthe avaient *toléré un péché inacceptable en leur sein*. Bien que blessés par la première lettre de Paul, les chrétiens corinthiens avaient obéi et exclus ce frère.

Maintenant, dans sa seconde lettre aux Corinthiens, Paul leur dit qu'il n'avait pas écrit sa première lettre pour les blesser, mais pour les amener à la repentance: «Vous avez été attristés selon Dieu, afin de ne recevoir de notre part aucun dommage. En effet, la tristesse selon Dieu produit une repentance à salut dont on ne se repent jamais, tandis que la tristesse du monde produit la mort.» Paul a regretté que sa première lettre ait blessé les Corinthiens, mais il ne regretta pas son résultat, à savoir la tristesse selon Dieu et la repentance.

(1) La tristesse du monde.

Si les chrétiens de Corinthe ne s'étaient pas vraiment repentis, ils auraient réagi par la *tristesse du monde*. Ils se seraient complus dans une justification hypocrite et dans des récriminations amères. Ils se seraient sentis blessés par la réprimande de Paul et tristes à cause des conséquences douloureuses et malvenues de leur péché. Ils auraient fait preuve d'apitoiement sur eux-mêmes et non d'une véritable contrition. Ils se seraient détournés de Dieu au lieu de se tourner vers lui.

Ésaü est un exemple de tristesse mondaine. Dans Hébreux 12.16-17, nous lisons qu'après avoir vendu son droit d'aînesse, il voulut le récupérer, mais il n'obtint pas qu'Isaac revienne sur sa décision, malgré les supplications accompagnées des larmes de son fils. La tristesse et les larmes d'Ésaü avaient pour cause la perte de l'héritage.

Le roi Saül est un autre exemple de tristesse mondaine. Dans 1 Samuel 15.17-31, sa tristesse et sa confession de péché étaient motivées par la crainte du déshonneur, car il craignait de perdre la face devant les anciens d'Israël.

Dans Luc 23.29-31, la tristesse et les lamentations des femmes de Jérusalem avaient pour cause la destruction de Jérusalem et du temple, et la perte de leurs familles. «La tristesse du monde produit la mort.»

Lors du Jugement Dernier, les incroyants et les gens désobéissants exprimeront leur tristesse mondaine qui culminera dans les pleurs et les grincements de dents en enfer (Matthieu 13.42; Apocalypse 6.15-17).

(2) La tristesse selon Dieu.

Les chrétiens de Corinthe s'étaient cependant repentis et l'avaient prouvé en réagissant à la réprimande de Paul par la *tristesse selon Dieu*. Ils s'étaient sincèrement attristés, exactement comme Dieu le voulait. «La tristesse selon Dieu produit une repentance à salut.» Cette expression est difficile à comprendre. Les chrétiens corinthiens étaient déjà sauvés. S'ils ne s'étaient pas repentis d'avoir toléré un péché sexuel immoral si flagrant, ils auraient souffert non de la perte de leur salut, mais de celle de leur récompense. Ici, le sens ne peut évidemment pas être que la *repentance* est le fondement du *salut*, ou que le salut est le but de la repentance. Le fondement du salut n'est jamais la *repentance* humaine, mais toujours la grâce de *Dieu*. Les Corinthiens se sont repentis de leur tolérance du péché dans leur assemblée. L'expression «la tristesse selon Dieu produit la repentance au salut» devrait se traduire par: «la tristesse selon Dieu produit une repentance (ou changement de pensée) qui découle du salut.» Le fait qu'ils se sont repentis prouve qu'ils étaient vraiment sauvés (cf. Matthieu 3.8). Voilà qui a dû grandement encourager Paul et Timothée.

David est un autre exemple de «tristesse selon Dieu qui produit la repentance (ou le changement de pensée).» Au Psaume 51.4-6,12, David s'écrie: «Purifie-moi de mon péché. Je reconnais mes transgressions. J'ai péché contre toi seul. O Dieu! Crée en moi un cœur pur et renouvelle en moi un esprit bien disposé.»

Dans 2 Corinthiens 7.11, il est question des fruits dignes de la tristesse selon Dieu: «Et voici, cette même tristesse selon Dieu, quel empressement n'a-t-elle pas produit en vous! Quelle justification, quelle indignation, quelle crainte, quel désir ardent, quel zèle, quelle punition! Vous avez montré à tous égards que vous étiez purs dans cette affaire.»

Contrairement à leur insouciance et à leur indifférence devant le péché dans leur assemblée autrefois, ils étaient maintenant désireux de se purifier eux-mêmes et de mettre les choses au clair. Ils étaient *indignés* non contre le frère coupable de péché grave, mais contre eux-mêmes, parce qu'ils avaient permis qu'un tel scandale existe et se pratique sans réaction de leur part. Ils avaient déshonoré le nom de Dieu. Ils étaient dans la *crainte* de la sanction divine et de l'autorité apostolique de Paul pour les juger (cf. 1 Corinthiens 4.21: «que j'aille chez vous avec une verge?»). Ils avaient eu le *désir ardent* de se mettre en règle avec Dieu et de retrouver une communion sans ombre avec Paul, une relation de confiance et d'amour. Ils avaient éprouvé le *zèle* pour rétablir l'honneur de Dieu et l'autorité apostolique au milieu d'eux. Ils avaient tenu à ce que la justice triomphe parmi eux

en châtiant les pécheurs coupables et en rejetant les faux apôtres qui s'étaient introduits au milieu d'eux. En rétablissant l'ordre dans leur assemblée, ils ont démontré qu'ils étaient innocents quant à l'immoralité du frère coupable et à la doctrine des faux docteurs. Ils avaient pris les mesures qui s'imposaient et avaient éprouvé la *tristesse selon Dieu*. Le passé était corrigé, et ils étaient purs quant à cette affaire de mœurs.

Est-ce bien de motiver les gens par la peur plutôt que par l'amour? Dieu dans l'Ancien Testament et Jésus dans le Nouveau Testament ont souvent motivé les gens par la crainte du jugement à venir s'ils ne se repentaient pas. En avertissant les gens que leur maison est en flammes, vous les incitez à réagir par la peur; c'est d'ailleurs souvent le seul moyen de les faire réagir et de fuir le désastre qui les attend. L'amour parfait de Dieu n'exclut pas sa sainteté parfaite ni sa justice parfaite. Et l'amour pour Dieu n'est pas incompatible avec «une sainte crainte de l'Éternel» (Proverbes 1.20-33).

3. Le pécheur repentant doit être restauré.

Lire Luc 15.17-24; 17.3; 2 Corinthiens 2.5-11; Hébreux 8.12.

Découvrir et discuter. Comment l'assemblée doit-elle réintégrer le pécheur repentant?

Notes.

(1) La sanction disciplinaire vise la restauration du pécheur.

La mesure disciplinaire est une sorte de châtement. Son but n'est toutefois pas de calmer notre colère contre le pécheur, mais de le restaurer. La correction a pour but de ramener le pécheur à son bon sens, à la repentance, à changer sa conduite et à le ramener à obéir au Seigneur Jésus-Christ. À n'importe quel moment, dès que le pécheur se repent de son péché, les chrétiens et l'assemblée doivent l'accueillir. Dans 2 Corinthiens 2.5-11, l'apôtre Paul ordonne à l'assemblée de restaurer le pécheur repentant. Certes, son péché aura attristé toute l'assemblée. Par la mesure disciplinaire, les chrétiens ou toute l'assemblée ont puni le coupable. Mais dès qu'il se repent, les chrétiens et l'assemblée doivent lui pardonner, le consoler et lui témoigner leur amour.

(2) Pardonner au pécheur repentant.

Dans Luc 17.3, Jésus ordonne: «Si ton frère a péché, reprends-le; et, s'il se repent, pardonne-lui.» La personne qui se sent coupable et profondément honteuse du péché qu'elle a commis a grandement besoin du pardon total de la part de Dieu, de la part de l'individu ou de l'assemblée qu'elle avait offensés. Dans Matthieu 6.14-15, Jésus enseigne: «Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses.» Et Paul écrit dans Éphésiens 4.32: «Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ.» Les chrétiens doivent pardonner au pécheur repentant de la même manière que Dieu en Christ leur a pardonné tous les péchés. Une fois qu'ils ont pardonné le péché, les chrétiens ne devraient plus jamais le remettre sur le tapis (Hébreux 8.12).

(3) Réconforter et valoriser le pécheur repentant.

Les chrétiens doivent adopter vis-à-vis du pécheur repentant la même attitude que Christ vis-à-vis de nous lorsque nous nous repentons de nos péchés, pour qu'il ne soit pas écrasé par une tristesse excessive. Ils doivent aussi lui témoigner leur amour en le réintégrant dans l'assemblée et en cultivant la communion fraternelle avec lui. Voyez comment le père du fils prodigue l'a traité lorsqu'il s'est repenti (Luc 15.17-24).

4. La restauration d'un leader repentant.

(1) La question du rétablissement d'un leader dans son office.

Cette section concerne le rétablissement d'un leader repentant dans son ancienne fonction. Comment l'assemblée doit-elle rétablir dans leur fonction antérieure un ancien ou un autre responsable qui avaient été suspendus de leurs fonctions, voire même exclus, à cause de leur péché? S'ils se repentent sincèrement et changent radicalement leur façon de vivre, peuvent-ils à nouveau exercer leur charge dans l'assemblée?

C'est un sujet très sensible parmi les chrétiens. Hormis les points concernant la discipline ecclésiastique mentionnés plus haut, la Bible n'aborde pas le sujet.

(2) Les chrétiens qui s'opposent à ce qu'un leader coupable et repentant retrouve sa charge.

De nombreux responsables chrétiens estiment qu'un leader chrétien qui a succombé temporairement à une immoralité sexuelle doit être définitivement suspendu de toute fonction dans l'assemblée. Pour eux, il peut être réadmis comme membre, mais ne plus être reconnu comme ancien ou responsable dans l'assemblée.

(3) Les chrétiens qui optent pour des exceptions dans la restauration à un office ou à un leadership.

D'autres chrétiens s'appuient sur l'efficacité de la miséricorde et de la grâce divines pour pardonner et transformer radicalement par la repentance et la sanctification des vies brisées. Ils estiment qu'il peut exister des exceptions à la règle générale qui est de ne pas permettre à de telles personnes d'exercer à nouveau une fonction dirigeante dans l'assemblée. S'il existe des preuves suffisantes que sur une certaine durée, par exemple cinq ans, le chrétien en question a démontré un réel changement de comportement, il pourrait de nouveau être reconnu apte à exercer une certaine fonction de leader dans l'assemblée.

Dieu a bien établi Moïse comme chef de son peuple, malgré le meurtre qu'il avait commis. Dieu a également redonné un pouvoir exceptionnel à Samson, malgré la violation de son vœu de naziréat (Juges 16.17-30). Dieu a rétabli David malgré son adultère et son crime (2 Samuel 11.1 – 12.14). Dieu a rétabli le roi Manassé sur le trône, alors qu'il avait entraîné Israël dans l'idolâtrie, la sorcellerie et le spiritisme (la croyance selon laquelle les esprits des défunts se manifestent et communiquent avec les vivants, par l'intermédiaire de médiums, l'invocation des esprits, l'écriture sans secours d'une main, etc.) (2 Chroniques 33.1-16; Lévitique 19.31).

1 Timothée 5.19-20 parle de reprendre publiquement un ancien qui pèche, mais le texte ne dit rien concernant sa suspension définitive de toute fonction dans l'assemblée.

(4) La décision finale.

Les anciens en exercice dans l'assemblée peuvent vouloir examiner si la décision de l'assemblée est bibliquement fondée ou non. Ce sont eux qui auront le dernier mot, et l'assemblée ne peut que respecter leur décision finale (Hébreux 13.17).

D. RÈGLES GÉNÉRALES POUR L'EXERCICE DE LA DISCIPLINE

1. Le discernement des problèmes.

Introduction. Pour réprimander ou corriger le pécheur, il faut d'abord rassembler tous les faits et tenter de comprendre le vrai problème. Il faut notamment distinguer entre le *problème apparent* et le *problème de fond*.

(1) Le problème apparent.

Il s'agit de l'action ou de la réaction visible accompagnée de mots articulés, d'attitudes et de sentiments du pécheur. Exemple: il parle derrière le dos d'un frère, parce que celui-ci lui a fait du tort.

(2) Le problème de fond.

Il s'agit de l'action ou de la réaction invisible accompagnée de pensées, d'attitudes et de sentiments cachés qui sont à la racine du problème du pécheur. Exemple: il nourrit de l'amertume envers un frère.

(3) Exercices de discernement des problèmes.

Découvrir et discuter. Quel est le problème apparent et le problème de fond dans chacun des passages bibliques suivants?

Notes. Les exemples qui suivent sont tirés de la Bible et concernent des problèmes apparents et les vrais problèmes de fond.

Lire 2 Chroniques 33.1-6,21-22. Le problème apparent du roi Amon était de s'être engagé aux côtés d'idolâtres, des gens à éviter. Son problème de fond était d'avoir grandi dans un foyer brisé, dans lequel son père était un idolâtre.

Lire Psaume 32.1-4. Le problème apparent du psalmiste était son incapacité à trouver le sommeil; il n'avait pas d'énergie et les soucis le rendaient malade. Son problème de fond était la culpabilité en raison d'un péché commis.

Lire Matthieu 22.23,29. Le problème apparent des sadducéens et d'autres groupes religieux était qu'ils enseignaient de fausses doctrines. Leur problème de fond était leur méconnaissance de l'enseignement biblique.

Lire Marc 7.1-9. Le problème apparent des pharisiens et de certaines assemblées est qu'ils prescrivent de nombreuses règles religieuses et critiquent ceux qui ne les observent pas. Leur problème de fond est qu'ils se sont écartés de la Bible et de son enseignement et qu'ils prônent leurs traditions dénominationnelles d'origine humaine.

Lire Luc 8.11,14. Le problème apparent de cet individu était qu'il restait immature et infructueux comme chrétien. Son problème de fond est que les soucis de la vie, les richesses et les séductions du monde étouffent la Parole de Dieu dans sa vie.

Lire Luc 18.18,22. Le problème apparent du jeune homme riche était de ne pas savoir ce qu'il fallait faire pour hériter la vie éternelle. Son problème de fond était de ne pas être prêt à se débarrasser de son amour de l'argent.

Lire Romains 1.18-32. Le problème apparent des païens est qu'ils sont moralement dépravés. Ils s'adonnent à l'immoralité sexuelle, à l'idolâtrie et au crime. Leur problème de fond est d'avoir remplacé par des mensonges la vérité de Dieu contenue dans la Bible.

Lire 1 Corinthiens 3.1-4. Le problème apparent de cette église était son état charnel, la jalousie, les querelles et un comportement identique à celui des gens du monde. Son problème de fond était que les chrétiens étaient immatures. Ils n'étaient pas devenus des disciples de Jésus-Christ.

Lire 2 Corinthiens 4.2; Éphésiens 5.8-12. Le problème apparent de certaines personnes est que ce sont des libres penseurs qui approuvent les mauvaises pratiques dans la société. Leur problème de fond est qu'elles cachent quelque péché secret dans leur vie et qu'elles s'efforcent de le dissimuler.

Lire Éphésiens 4.13-15. Le problème apparent de ces gens est d'être facilement égarés par les fausses doctrines. Leur problème de fond est de ne pas tendre vers la maturité en Christ et de ne pas développer leurs propres convictions bibliques.

Lire 1 Timothée 1.19. Le problème apparent de ces deux personnes était d'avoir perdu leur foi en Jésus-Christ. Leur problème de fond était d'avoir perdu une bonne conscience.

Lire Jacques 4.2-3. Le problème apparent d'un tel individu était de n'avoir pas fait l'expérience que Dieu exauce les prières. Son problème de fond était de ne jamais prier ou d'entretenir quelque péché secret dans son cœur (Psaume 66.18; Ésaïe 59.1-2; 1 Pierre 3.12).

Lire 3 Jean 9-10. Le problème apparent de ce responsable d'église était de médire des autres assemblées chrétiennes et de leurs leaders, et d'établir un rempart entre les membres de son église et d'autres ouvriers chrétiens. Son problème de fond était d'aimer la première place, de désirer tout le pouvoir dans l'assemblée et de vouloir contrôler chaque membre.

Lire Apocalypse 2.4-5. Le problème apparent de cette assemblée de ne plus faire ce qu'elle faisait lorsqu'elle était une assemblée jeune et bouillante. Son problème de fond était d'avoir abandonné son premier amour pour Jésus-Christ.

2. La manière d'exercer la discipline.

Enseigner. La Bible énonce plusieurs principes quant à la manière d'exercer la discipline.

(1) Corriger le pécheur dans la vérité.

Matthieu 7.1-2 rappelle que les chrétiens ne doivent pas faire des suppositions ni prononcer des jugements infondés à propos des personnes. 1 Corinthiens 5.12-13 enseigne que les chrétiens ne doivent pas juger les non chrétiens, mais seulement les autres chrétiens. Jean 7.24 déclare qu'on ne doit pas juger autrui selon l'apparence ou par oui-dire (commérage). D'après Jean 18.23, nous devons avoir des preuves solides ou le témoignage sûr de quelqu'un quant à ce qui s'est réellement passé (la vérité). Proverbes 18.17 dit que nous devons entendre les deux points de vue sur le cas examiné. 2 Timothée 3.16 indique que la Bible est la seule norme de ce qui est vrai.

(2) Corriger le pécheur de façon équitable.

Lévitique 19.15 et Deutéronome 16.18-19 enseignent que les chrétiens doivent juger le pécheur en toute équité et justice. Ne faisons jamais preuve de partialité. La Bible condamne le favoritisme. Proverbes 17.8,23 enseigne qu'il est formellement interdit pour les chrétiens d'accepter ou de faire des pots-de-vin pour fausser la justice ou pour toute autre raison. D'après 1 Corinthiens 6.11, nous devons exposer notre cas devant des chrétiens pour juger, plutôt que devant des tribunaux humains, car les incroyants méconnaissent les principes bibliques; ils ont un système de valeurs différent. C'est pourquoi ils ne peuvent pas juger équitablement.

(3) Corriger le pécheur avec fermeté.

Proverbes 27.5 énonce un grand principe: «Mieux vaut une réprimande ouverte qu'une amitié cachée.» Le mot grec pour «réprimande» (elencho) révèle plusieurs aspects de la correction:

- * **Exposer.** D'après Éphésiens 5.11-13, nous devons commencer par *exposer* le péché particulier que le frère a commis. Le pécheur doit savoir exactement ce qu'était sa transgression. Assurez-vous qu'il comprenne bien pourquoi son action était fautive aux yeux de Dieu.
- * **Reprendre.** D'après Proverbes 28.23, nous devons *reprendre* le pécheur en condamnant ou en réprochant sa conduite.
- * **Réprocher ou réfuter.** Si cela est nécessaire, d'après Tite 1.9, nous devons *réfuter* les arguments du pécheur s'il tente de se justifier sans bonne raison. Mais nous devons lui donner l'occasion d'expliquer sa conduite. Le pécheur peut avoir eu une bonne raison qui nous a échappée. Si nous avons fait une fausse supposition ou si nous l'avons accusé à tort, excusons-nous.
- * **Convaincre et persuader.** Entre-temps, nous devons prier calmement et demander au Saint-Esprit de convaincre le pécheur de son tort et de le persuader de la gravité de sa transgression, pour qu'il se sente coupable ou honteux et désire se repentir (Jean 16.8).
- * **Corriger.** Finalement, d'après 2 Timothée 3.16, nous devons *corriger* le pécheur en l'aidant à revenir sur le sentier qu'il n'aurait pas dû quitter.
- * **Punir.** Si le pécheur persiste dans sa désobéissance en se montrant insensé, arrogant ou rebelle, s'il endure son cœur contre ses frères ou sœurs, ou s'il défie l'autorité des anciens, nous devons le *punir* de manière appropriée (Proverbes 22.15; Hébreux 12.6; Apocalypse 3.19).

(4) Corriger le pécheur dans l'amour.

Tout le processus disciplinaire a pour but de *restaurer* le pécheur. Les chrétiens doivent aimer le pécheur en corrigeant son péché selon la méthode biblique. Si les chrétiens se taisent et ne réagissent pas face à son péché, le pécheur sera finalement détruit, l'assemblée perdra toute crédibilité aux yeux du monde, et Dieu sera déshonoré. Lorsque le pécheur se repent, les chrétiens doivent lui témoigner leur amour en lui pardonnant et en le réintégrant dans l'assemblée chrétienne.

5	PRIÈRE (8 minutes) [RÉACTIONS] LA PRIÈRE EN RÉPONSE À LA PAROLE DE DIEU
----------	--

Qu'à tour de rôle dans le groupe, chacun prie brièvement en réponse à tout ce qu'il a appris aujourd'hui.
Ou scindez le groupe en petites unités de deux ou trois et que chacun prie brièvement en réponse à tout ce qu'il a appris aujourd'hui.

6	PRÉPARATION (2 minutes) [DEVOIR] POUR LA PROCHAINE LEÇON
----------	---

(Animateur de groupe. Donnez aux membres du groupe ce travail à faire à la maison en l'écrivant ou en les laissant copier).

1. Engagement. Engagez-vous à faire des disciples et à édifier l'Église de Christ.
2. Prêchez, enseignez ou étudiez l'enseignement sur «Exercer la discipline» avec une autre personne ou un groupe de personnes. Enseignez aux nouveaux chrétiens ce que la Bible déclare au sujet de la discipline et de la réintégration. Encouragez chaque chrétien à pratiquer l'autodiscipline, la discipline mutuelle et la discipline ecclésiastique.
3. Temps personnel passé avec Dieu. Passez personnellement du temps avec Dieu en lisant la moitié d'un chapitre de 2 Pierre 1 – 3 et Jude chaque jour. Servez-vous de votre méthode préférée ou de la méthode des questions pour le culte personnel. Prenez des notes.
4. Mémorisation. Méditez et mémorisez le nouveau verset biblique: «Élever selon le Seigneur»: Éphésiens 6.4. Révisez journallement les cinq derniers versets bibliques appris par cœur.
5. Étude biblique. Préparez chez vous la nouvelle étude biblique. Jean 18. Servez-vous de la méthode des cinq étapes.
6. Prière. Priez pour quelqu'un ou pour quelque chose de particulier cette semaine et voyez ce que Dieu accomplit (Psaume 5.4).
7. Complétez votre cahier sur l'édification de l'Église de Christ. Ajoutez-y vos notes personnelles sur votre temps personnel passé avec Dieu, vos notes sur les versets mémorisés, vos notes complétant votre enseignement et ce travail.